

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/5/38
DOSSIER N°5836**

**CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LE
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE ET L'AGENCE
D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMÉNAGEMENT DE LA CREUSE -
AVENANT N°7**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : Convention relative au partenariat entre le Département de la Creuse et l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse - Avenant n°7



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/5/38 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'adopter l'avenant n°7 à la convention relative au partenariat entre le Département de la Creuse et l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse du 28 décembre 2018 joint en annexe, qui a pour objet d'encadrer les modalités d'intervention du Délégué à la Protection des Données du Département auprès de l'Agence.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant n°7 à la convention ainsi que toute pièce nécessaire à la gestion de ce dossier.

Ne prennent pas part au vote :

Mme V. Simonet, Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à M. P. Morançais), M. N. Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT. Vialle), M. V. Martin, M. P. Bayol (ayant donné pouvoir à Mme A. Martin), M. P. Filloux, Elus membres de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET